

DOCUMENT N°31

Résolution sur les Commissions d'enquête parlementaires et la séparation des pouvoirs

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, Assemblée consultative de la Francophonie, réunie à Abidjan du 06 au 09 juillet 1998,

sur proposition de la Commission des affaires parlementaires;

CONSIDÉRANT que la séparation des pouvoirs demeure la pierre angulaire de tout régime démocratique contemporain;

CONSIDÉRANT que les commissions d'enquête parlementaires constituent l'un des outils essentiels d'information et de contrôle du parlement sur le gouvernement;

ENCOURAGE les parlements de l'espace francophone à user de leur pouvoir d'enquête dans le respect de la séparation des pouvoirs;

MANDATE la Commission des affaires parlementaires afin qu'elle poursuive son travail d'analyse comparée des différents systèmes francophones;

SOUHAITE que l'accent soit porté sur les moyens mis à disposition des parlementaires dans l'exercice de leur pouvoir d'enquête confié par la souveraineté nationale;

SOUHAITE qu'elle puisse présenter ses conclusions lors de notre prochaine Assemblée générale.